

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur des demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 1437, boulevard René-Lévesque Ouest, des dérogations permettant une marge latérale variant entre 1,1 m et 3,81 m au lieu de 0 m ou 4 m et des voies de circulation d'une largeur variant de 3,3 m à 4,8 m au lieu de 5,5 m, et ce, en dérogation aux articles 81 et 620 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1174869002];
- pour le bâtiment à être construit aux 400, rue Dowd et 1076, rue De Bleury, une dérogation permettant une hauteur minimale inférieure à 16 m, et ce, en dérogation à l'article 11 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1172931002];
- pour le bâtiment à être construit sur le lot 1 566 806 du cadastre du Québec, actuellement aux 1825, 1827, 1829, 1831, rue Montcalm, des dérogations permettant la transformation d'un bâtiment entraînant une hauteur totale dépassant d'un étage et de plus 1 m les bâtiments adjacents, et ce, en dérogation à l'article 24 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177303003];
- pour le bâtiment à être construit sur le lot 4 640 239 du cadastre du Québec, actuellement au 901, rue de la Commune Est, des dérogations permettant une hauteur totale dépassant la hauteur maximale de 60 m et une hauteur de plancher pour le rez-de-chaussée inférieure à la hauteur minimale de 1 m, et ce, en dérogation aux articles 10 et 12 du *Règlement concernant la construction de bâtiments sur les emplacements délimités par les rues Notre-Dame, Saint-Hubert, de la Commune et Amherst (01-100)* [dossier 1177303002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 11 avril 2017, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 25 mars 2017

Le Secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :*

[www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)